

## La réforme de la PAC : le vote du 13 mars



*Le 13 mars dernier les députés européens ont finalement voté en séance plénière l'orientation future de la PAC. La Commission Agriculture (ComAgri) avait fait des propositions le 23 et 24 janvier dernier qui venait considérablement affaiblir les propositions, déjà faibles, de la Commission Européenne. Après un scrutin d'1h45 portant sur plus de 400 amendements les députés ont voté les quatre rapports de la PAC.*

**Les organisations du Groupe PAC 2013 (dont SOLIDARITÉ) estiment que les maigres améliorations apportées aux textes de la ComAgri ne suffisent pas à rendre la PAC réellement juste, écologique et solidaire.**

### **Quelques amendements positifs votés par les députés.**

Les députés ont validé la part de 30% des aides directes pour les mesures de verdissement ; ils ont également rejeté les différentes dérogations que la ComAgri avait proposées, et qui viciaient de son sens le principe de verdissement. Cependant, il est important de noter que le non-respect du verdissement obligatoire n'entraîne aucune perte des aides directes, ce qui limite énormément l'application de la directive.

Les députés ont supprimé la possibilité de double-paiement entre le 1er et le 2nd pilier pour une même mesure.

Ils ont réintroduit les normes de santé publique et des directives environnementales dans la conditionnalité des aides, ainsi qu'une directive « pesticide ».

**Mais la réforme reste injuste, inégale et ne fixe pas des objectifs de verdissement très poussés.**

Une proposition, modeste, du groupe Socio-Démocrate demandait un plafonnement des aides à 200 000€, mais elle a été rejetée à deux voix près. Le plafonnement reste donc à la somme initiale de 300 000€, ce qui légitime une fois encore le système centralisateur et intensif existant. Cela vient appuyer l'intérêt d'une mobilisation sur le long terme auprès des députés, comme le projet Go Mad l'a fait.

Un des objectifs de la réforme consistait à promouvoir la convergence des revenus pour diminuer les inégalités de salaires entre les différentes régions. Les mesures qui devaient réduire le lien entre les moyennes historiques de production et les paiements directs n'ont pas été prises. En 2020, une tolérance de 20% aux aides historiques sera encore accordée, prolongeant l'inégale répartition des aides entre les régions.

Les députés ont maintenu les mesures individuelles de gestion des risques (assurance récolte). Le groupe PAC2013 dénonce cette mesure, qui fera profiter le secteur assurantiel privé des subventions du 2nd pilier de la PAC.

Enfin, l'amendement concernant [la rotation des cultures](#), a été rejeté. A la place, une obligation moins contraignante de « diversité des cultures » a été mise en place. Concrètement, la culture principale pourra occuper 75% des terres, ce qui favorise la monoculture. L'appauvrissement des sols qui aurait pu être limité par la rotation, continuera donc.

Les surfaces d'intérêts écologiques seront mise en place de façon très progressive et trop limité pour avoir un vrai impact : 3% la première année, 5% la seconde pour atteindre 7% la troisième année.

### **Impact des aides sur les pays en développement.**

SOLIDARITÉ dénonce particulièrement les effets sur les pays en développement des subventions de l'agriculture européenne et des subventions à l'exportation. Aucune avancée ne viendra de cette réforme. Trois amendements ont ainsi été rejetés, le premier portant sur la mise en place d'un système d'évaluation de l'impact de la PAC sur la capacité de production et la sécurité alimentaire à long terme des pays en voie de développement. Le second accordait aux producteurs de ces pays un mécanisme de plainte et de discussion avec le Parlement Européen. Enfin le troisième souhaitait permettre l'annulation des aides à l'exportation, si celle-ci risquait de nuire aux petits producteurs.

*Les objectifs du Parlement et des 27 États membres divergent, les négociations continueront jusqu'en juin. Malgré ces engagements limités, il reste possible de faire évoluer la réforme vers une politique plus équitable entre les peuples et plus respectueuse de l'environnement.*

Pour plus d'informations, lire le [communiqué de presse du groupe PAC 2013](#).